



**24-01-006 - Arrêté Municipal Temporaire**  
Réglementant le stationnement et la circulation – Rue des 3 Ponts  
Parking salle polyvalente  
Création plateforme pompiers

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par l'entreprise [LTP Environnement, sise 03 rue Alfred Nobel, 44680 St Hilaire de Chaléons](#)

**Considérant** qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation, Rue des 3 Ponts parking de la salle polyvalente – Bourgneuf - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de création de plateforme Pompiers sur le parking.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *Parking de la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz Rue des 3 Ponts à compter du 22 janvier 2024, et ce pour une durée de 30 jours.*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront règlementés :  
Le stationnement sera interdit au droit du chantier.  
10 places de parking seront neutralisées.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
Le Pétitionnaire  
Les Services Techniques  
La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 08 janvier 2024

**Jean-Bernard FERRER**  
Maire de VILLENEUVE EN RETZ

